

MARCHE 2019036

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 23 CASIERS CABINES –

Avenant n° 2

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 avril 2021

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, l'entreprise NAVIC SASU, sise 4 Rue de la Balmette - ZA La Balmette – 74230 THONES - SIRET 353 800 295 00035, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) : .....  
.....

d'autre part,

**Vu :**

- le marché 2019036 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 23 Casiers cabines, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 avril 2021

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Des adaptations concernant le nombre de casiers, les aménagements de cabines, armoires, panneaux d'habillage et impostes sont rendus nécessaires

**ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis DVN-00007828-3annexé.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avt 1	montant de l'avenant 2	montant après avenants 1 et 2
Montant total HT	165 036,00 €	653,00 €	165 689,00 €
TVA 20,00%	33 007,20 €	130,60 €	33 137,80 €
Montant total TTC	198 043,20 €	783,60 €	198 826,80 €

Soit une augmentation de 0,40 %

**ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

**ARTICLE 4 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN